

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS: 583758

V001.3

Révision: 22.12.2017

Date d'impression: 18.03.2022

Remplace la version du: 01.03.2017

TEROSON UP 150 CAN1865G EGFD

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON UP 150 CAN1865G EGFD

#### **Contient:**

Styrène

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Masse de rebouchage à 2 C

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Liquides inflammables Catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxique pour la reproduction Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées Catégorie 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence:

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence:

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseil de prudence:

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

## 2.3. Autres dangers

Ne remplit pas les critères: Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Description chimique générale:

Produit de traitement automobile

Substances de base pour préparations:

Polyester

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses	Numéro CE	Teneur	Classification
No. CAS	N°		
	d'enregistrement		
	REACH		
Styrène	202-851-5	1- 14 %	Flam. Liq. 3
100-42-5	01-2119457861-32		H226
			Acute Tox. 4
			H332
			Asp. Tox. 1
			H304
			Eye Irrit. 2
			H319
			Skin Irrit. 2
			H315
			STOT RE 1; Inhalation
			H372
			Repr. 2
			H361d
			Aquatic Chronic 3
			H412
			STOT SE 3
			H335

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse,poudre

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Fan

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettovage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## Mesures d'hy giène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 35 °C

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Masse de rebouchage à 2 C

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## $Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dolomite 16389-88-1 [POUSSIÈRES RÉPUT ÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION AL VÉOLAIRE]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglement aires Contraignantes (VRC)	FVL
dolomite 16389-88-1 [POUSSIÈRES RÉPUT ÉES SANS EFFET SPÉCIFIQUE, FRACTION INHALABLE]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglement aires Contraignantes (VRC)	FVL
styrène 100-42-5 [STYRÈNE]	50	215	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
styrène 100-42-5 [STYRÈNE]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE]	46,6	200	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	En vi ronmental C om partment	Valeur				Remarques	
		mg/l	ppm	mg/kg	autres		
Styrène 100-42-5	Eau douce	0,028 mg/l					
Styrène 100-42-5	Eau salée	0,014 mg/l					
Styrène 100-42-5	Eau (libérée par intermittence)	0,04 mg/l					
Styrène 100-42-5	Usine de traitement des eaux usées.	5 mg/l					
Styrène 100-42-5	Sédiments (eau douce)			0,614 mg/kg			
Styrène 100-42-5	Sédiments (eau salée)			0,307 mg/kg			
Styrène 100-42-5	Sol			0,2 mg/kg			
Styrène 100-42-5	Air						
Styrène 100-42-5	Prédateur						

## Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Styrène 100-42-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		289 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		306 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		406 mg/kg	
Styrène 100-42-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		85 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		174,25 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		182,75 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		343 mg/kg	
Styrène 100-42-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		10,2 mg/m3	
Styrène 100-42-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		2,1 mg/kg	

#### Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'é chantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
styrène 100-42-5 [ST YRÉNE]	Styréne	Sang veineux	Moment de prélèvement: En fin de poste.	0,55 mg/l	FR IBE	Semiquantitatif (interprétation ambigüe).	
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE [BEL 2]]	Styréne	Sang veineux	Moment de prélèvement: Avant la prise du poste suivant.	0,02 mg/l	FR IBE	Semiquantitatif (interprétation ambigüe).	
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE [BEL 3]]	Acide mandélique	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: En fin de poste.	800 mg/g	FR IBE	Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE [BEL 4]]	Acide mandélique	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: Avant la prise du poste suivant.	300 mg/g	FR IBE	Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE [BEL 5]]	Acide phénylglyoxy lique	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: En fin de poste.	240 mg/g	FR IBE	Non specifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	
styrène 100-42-5 [ST YRÈNE [BEL 6]]	Acide phénylglyoxy lique	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: Avant la prise du poste suivant.	100 mg/g	FR IBE		

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

#### Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

## Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM;>=0,7 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Caoutchouc fluoré (FKM; >= 0,7 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte

pâteux turquoise

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable

Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition 145 °C (293 °F) Point d'éclair 32 °C (89.6 °F)

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable

Pression de vapeur 6,22 mbar

(20 °C (68 °F)) Pression de vapeur 32,97 mbar

Pression de vapeur 32,97 moar  $(50 \,^{\circ}\text{C} (122 \,^{\circ}\text{F}))$ 

Densité relative de vapeur: Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,82 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité
Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative
Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau
Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité
Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition
Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité
Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité (cinématique) > 20,5 mm2/s

Propriétés explosives II n'y a pas de données / Non applicable Propriétés comburantes II n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

Teneur max en COV: 115 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts. Réaction avec des lessives fortes Réagit avec les alcalins.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Styrène	LD50	6.600 - 8.000	rat	non spécifié
100-42-5		mg/kg		

#### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Styrène	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
100-42-5				

### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
Styrène	LC50	11,8 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
100-42-5						

## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Styrène Styrène	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
100-42-5		cobaye		

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique/ Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Styrène	positif	Essai d'échange de	avec ou sans		OECD Guideline 479 (Genetic
100-42-5		chromatides-sœurs de cellules de			Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in
		mammifère			Mammalian Cells)
Styrène 100-42-5	négatif	inhalation : vapeur		souris	non spécifié

## Cancérogénicit

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Styrène 100-42-5	Non cancérigène	inhalation: vapeur	104 w 6 h/d, 5 d/w	rat	mascilin/fém inin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies)

## Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS			Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Styrène 100-42-5	NOAEL 1.000 mg/kg	oral:gavage	daily (5 d/w)	rat	non spécifié

## Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

## 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Styrène 100-42-5	LC50	4,02 mg/l	96 h	Pimephales promelas	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)

#### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Styrène	EC50	4,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
100-42-5					(Daphnia sp. Acute
					Immobilisation Test)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Styrène	NOEC	1,01 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
100-42-5					magna, Reproduction Test)

## Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur		Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Styrène	EC10	0,28 mg/l	96 h	Selenastrum capricomutum	EPA OT S 797.1050 (Algal
100-42-5				(new name: Pseudokirchneriella	Toxicity, Tiers I and II)
				subcapitata)	-
Styrène	EC50	6,3 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	EPA OT S 797.1050 (Algal
100-42-5				(new name: Pseudokirchneriella	Toxicity, Tiers I and II)
				subcapitata)	

## Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition	_	
Styrène	EC50	500 mg/l	30 mn	activated sludge of a	OECD Guideline 209
100-42-5				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
Styrène	facilement biodégradable	aérobie	70,9 %	28 Jours	ISO DIS 9408 (Ultimate Aerobic
100-42-5	_				BiodegradabilityMethod by
					Determining the Oxygen Demand
					in a Closed Respirometer)
Styrène	biodégradable de façon	aérobie	100 %	14 Jours	OECD Guideline 302 C (Inherent
100-42-5	inhérente				Biodegradability: Modified MITI
					Test (II))

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Styrène 100-42-5	74				autre guide

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Styrène 100-42-5	2,96	25 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses	PBT/ vPvB
No. CAS	
Styrène	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
100-42-5	Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

#### Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 080111

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU

ADR	1866
RID	1866
ADN	1866
IMDG	1866
IATA	1866

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	RÉSINE EN SOLUTION
RID	RÉSINE EN SOLUTION
ADN	RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	RESIN SOLUTION
IATA	Resin solution

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
RID	3
ADN	3
IMDG	3
IATA	3

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640E
	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640E
ADN	Disposition spéciale 640E
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

Quand transporté par lots (composant A et B) alors la classification suivante pour le transport est utilisée: UN 3269 Trousse de résine polyester, 3, III.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**COV Peintures et Vernis (UE):** 

Réglementation en vigueur: Directive 2004/42/CE

(Sous)catégorie de produit: B(b) Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage

Phase I (à partir du 1.1.2007): 250 g/l
Teneur max en COV: 115 g/l

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### **Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26,

R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hy giène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4331

## **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés



## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS: 572846

V001.3

Révision: 22.12.2017

Date d'impression: 18.03.2022

Remplace la version du: 20.11.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

TEROSON UP 150 CAN1865G EGFD

TEROSON UP 150 CAN1865G EGFD

#### **Contient:**

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Composants de durcisseur

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification (CLP):

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant de la peau Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques aigus pour l'environnement aquatique Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peroxy des organiques Type E Type F

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Attention

**Mention de danger:** H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseil de prudence:

**Prévention** 

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseil de prudence:

**Élimination** 

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

#### 2.3. Autres dangers

Ne remplit pas les critères: Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

## Description chimique générale:

Durcisseur

## Substances de base pour préparations:

Peroxde dibenzoïque

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N°	Teneur	Classification
No. CAS	d'enregistrement REACH		
PEROXYDE DE DIBENZOYLE	202-327-6	45- 52 %	Org. Perox. B
94-36-0	01-2119511472-50		H241
			Eye Irrit. 2
			H319
			Skin Sens. 1
			H317
			Aquatic Acute 1
			H400
			Aquatic Chronic 1
			H410
			Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10 Facteur M
			(Tox. Chron. Aquat.) 10

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

YEUX: Irritation, conjonctivite.

PEAU: Eruption cutanée, urticaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés:

Dioxy de de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

## Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balay er mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter toute flamme ouverte et source d'ignition.

Prendre les mesures pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas fumer.

## Mesures d'hy giène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre 0 °C et + 30 °C

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Ne pas stocker avec des oxydants.

Ne pas stocker avec des reductants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composants de durcisseur

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	~ X	Catégorie d'exposition court	Base réglementaire
				terme/Remarques	
peroxyde de dibenzoyle		5	Valeur Limite de Moyenne	Limite Indicative	FVL
94-36-0			d'Exposition		
[PEROXYDE DE DIBENZOYLE]			ī		
pht alate de diméthyle		5	Valeur Limite de Moyenne	Limite Indicative	FVL
131-11-3			d'Exposition		
[PHT ALATE DE DIMÉTHYLE]			•		

## **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	En vi ronmental Compartment	Valeur				Remarques
		mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Eau douce	0,000602 mg/l				
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Eau salée	0,00006 mg/l				
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Eau (libérée par intermittence)	0,000602 mg/l				
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Usine de traitement des eaux usées.	0,35 mg/l				
Peroxyde de dibenzoyle	Sédiments (eau			0,338		
94-36-0	douce)			mg/kg		
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Sol			0,0758 mg/kg		
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	oral			6,67 mg/kg		

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio		Exposure Time	Valeur	Remarques
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		11,75 mg/m3	
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6,6 mg/kg	
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,9 mg/m3	
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		3,3 mg/kg	
Peroxyde de dibenzoyle 94-36-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		1,65 mg/kg	

## Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

## 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques: Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

## Protection respiratoire:

En cas de formation de poussières, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre à particule type P (EN 14387). Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de protection individuel.

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte

pâteux

différent, selon la coloration

Odeur caractéristique

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

pH Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable

Point initial d'ébullition

Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur

Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:

Il n'y a pas de données / Non applicable

Densité 1,1 g/cm3

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité

Il n'y a pas de données / Non applicable

Solubilité qualitative Insoluble

(23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable

Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique) Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction avec les réducteurs. Réaction avec des amines Réaction avec des acides forts. Réagit avec les alcalins. Métaux lourds.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
PEROXYDE DE	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
DIBENZOYLE				
94-36-0				

## Toxicité dermale aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
				on		
PEROXYDE DE	LC50	> 24,3 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
DIBENZOYLE		_				-
94-36-0						

## Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
PEROXYDE DE	sensibilisant	Essai de stimulation locale	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation:
DIBENZOYLE		des ganglions lymphatiques		Local Lymph Node Assay)
94-36-0		de souris		

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée::

Il n'y a pas de données disponibles.

## Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition	_	
PEROXYDE DE	LC50	0,06 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish,
DIBENZOYLE		-			Acute Toxicity Test)
94-36-0					

## Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
PEROXYDE DE	EC50	0,11 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202
DIBENZOYLE					(Daphnia sp. Acute
94-36-0					Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PEROXYDE DE	EC10	0,001 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia
DIBENZOYLE					magna, Reproduction Test)
94-36-0					

## Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

N. G. G.	Valeur type		Temps d'exposition	Espèces	Méthode
PEROXYDE DE DIBENZOYLE 94-36-0	ErC50	0,071 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
PEROXYDE DE DIBENZOYLE 94-36-0	NOEC	0,02 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

## Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
PEROXYDE DE	CE50	35 mg/l	3 h		OECD Guideline 209
DIBENZOYLE					(Activated Sludge,
94-36-0					Respiration Inhibition Test)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
PEROXYDE DE	facilement biodégradable	aérobie	71 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready
DIBENZOYLE					Biodegradability: Closed Bottle
94-36-0					Test)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
PEROXYDE DE	66,6			Poisson	OECD Guideline 305
DIBENZOYLE					(Bioconcentration: Flow-through
94-36-0					Fish Test)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS			
PEROXYDE DE	3,2	22 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC
DIBENZOYLE			Method)
94-36-0			

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
PEROXYDE DE DIBENZOYLE	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et
94-36-0	Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

#### Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 080409

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

ADR	3108
RID	3108
ADN	3108
IMDG	3108
IATA	3108

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	PEROXYDE ORGANIC	DUE DE TYPE E.	SOLIDE	PEROXYDE DE

DIBENZOYLE)

RID PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE

DIBENZOYLE)

ADN PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE

DIBENZOYLE)

ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE) **IMDG** 

Organic peroxide type E, solid (Dibenzoyl peroxide) **IATA** 

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR 5.2 RID 5.2 5.2 ADN **IMDG** 5.2

**IATA** 5.2 (HEAT)

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN **IMDG IATA** 

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement RID Dangereux pour l'environnement ADN Dangereux pour l'environnement

**IMDG** Polluant marin IATA Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable Code tunnel: (D) RID Non applicable ADN Non applicable **IMDG** Non applicable **IATA** Non applicable

Quand transporté par lots (composant A et B) alors la classification suivante pour le transport est utilisée: UN 3269 Trousse de résine polyester, 3, III.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)
Teneur VOC 0 %
(EU)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### **Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hy giène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

33

65

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4422

## **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés